

MAIRIE DE MALLEVAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2019

Présents : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, ROCHE Annie, MAYER Danielle, VERCASSON Patrick, MARET Philippe, BELIN Philippe, ANTOINE Floriane, PUY Suzette

Excusés : MARTO Louis Philippe, CELLARD Romain, Sabine DUMOULIN

Roselyne TALLARON a été élue secrétaire de séance.

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 12 Septembre 2019. Il est adopté à l'unanimité

Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal

1 - Renouvellement adhésion au SIEL

L'adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage Public » avec le SIEL arrivant à son terme, il y a lieu de prévoir son renouvellement. Cette compétence inclut la maintenance des installations d'éclairage public et la réalisation de travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du SIEL, la durée d'adhésion est de 6 ans.

La participation annuelle d'adhésion est calculée comme suit :

- ADHESION POUR 6 ANS
- Maintenance simplifiée : 16.58 € / lampes et après travaux LED 13.45€
- Consommation d'électricité : 150.80 €/Kva installé + 0.0958€/ Kwh consommé
- Travaux Neufs : taux de participation de la commune : 56 %

2 – Passage en LED

Mme le Maire propose le passage en LED des lanternes du Bourg pour un coût de : 18 003 € subventionné à 44% par le SIEL, reste à charge de la commune 56.0 % soit 10 082 €
Cette disposition permettrait de diviser par 4 notre consommation
Accord du conseil pour lancer les travaux.

3 – Remplacement des lanternes

Mme le Maire informe le conseil que les lanternes, hors bourg, devenues obsolètes et non conformes sont à changer. Le coût estimé est de : 18 561 € subventionné à 44% par le SIEL, reste à charge de la commune 56 % soit 10 394€
Cette disposition permettrait de diviser par 4 notre consommation
Accord du conseil pour lancer les travaux.

4 – Eclairage Départementale lotissement GONON

Afin de sécuriser l'accès des piétons au rond point de Saint Pierre de Bœuf, Mme le Maire propose la réalisation d'un éclairage sur cette voie
Le coût estimé est de : 8 813€ subventionné à 44% par le SIEL, reste à charge de la commune 56% soit 4 935€
Accord du conseil pour lancer les travaux.

5 - Achat véhicule

Mme le Maire informe le conseil que le véhicule de la commune date de l'année 2001 et qu'il ne passera plus au contrôle technique en fin d'année.
Elle propose d'acquérir un nouveau véhicule type petit camion benne d'occasion, pour un coût estimé à 15 000€ HT.
Accord du conseil

6 - Remplacement ordinateur mairie suite à évolution Windows

La société Berger Levrault prestataire de nos logiciels Magnus nous a informés de la fin d'exploitation du système WINDOWS 7 au 1^{er} janvier 2020.

Afin de pouvoir utiliser nos logiciels Compta, Paye.... Il nous faut acquérir WINDOWS 10

Notre ordinateur datant de 2015 il est impossible de le configurer ainsi.

Nous sommes dans l'obligation d'acquérir un nouveau matériel pour un coût de 1 533€ HT qui comprend l'achat, l'installation et le paramétrage des logiciels et récupération de nos documents

Accord du conseil

7 - Installation Jeux

Les travaux de réfection du terrain de tennis sont terminés, le conseil décide d'installation de cages de foot et basket sur le terrain adjacent.

8 - Isolation toit école et salle du conseil

Les travaux de réfection du toit de l'école sont terminés, le conseil décide d'isoler le toit.

Ces travaux seront réalisés par nos agents et ne coûteront donc que la fourniture. Les collectivités territoriales ne bénéficient pas du dispositif isolation à 1€

TOTAL DEPENSES NOUVELLES :

Eclairage : 10 082 + 10 394 + 4935 = 25 411€

Véhicule : 15 000€ HT 18 000TTC

Ordinateur : 1 533€ HT 1 900TTC

Aire de jeux

Isolation du toit

Pour le véhicule, l'ordinateur et l'aire de jeux, une subvention pourrait être demandée au Conseil Départemental et au Conseil Régional.

9 - Renouvellement contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel

Le contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires du personnel arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Le Maire rappelle que la commune a mandaté le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire afin de négocier un nouveau contrat

Le conseil accepte la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de gestion de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans aux conditions suivantes :

Risques garantis :

- Agents CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, adoption / taux : 5.59%
- Agents non affiliés CNRACL : accident du travail, maladie grave, maladie ordinaire, maternité, paternité, adoption / taux : 1.05%

10 - Indemnité du Trésorier

Mme le Maire rappelle que la trésorerie de Pélussin a fermé au 31 décembre 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2017 notre comptable est le Trésorier de Saint Chamond. Il apporte un soutien réel à la commune dans la gestion quotidienne de ses finances.

Monsieur BALMONT nous a adressé l'état liquidatif de son indemnité, soit 342,58€. Il est proposé de lui verser cette indemnité.

A l'unanimité des présents, la proposition est acceptée

11 - Projet de fermeture de la trésorerie de Saint- Chamond

Madame le Maire informe le conseil des informations qu'elle a recues annonçant le projet de fermeture de la Trésorerie de Saint Chamond au profit de FIRMINY.

Il semblerait donc que la DGFIP projette de concentrer les services en charge des impôts des professionnels et des particuliers.

Certes, l'Etat envisage des accueils temporaires dans 9 communes, dont Pélussin, dans les maisons de service ou dans des bâtiments publics tels que les mairies et même dans des campings cars ambulants.

Mis devant le fait accompli, le conseil déplore la dégradation du service public.

12 - Approbation du RPQS 2018 - service déchets ménagers

Mme le Maire présente le rapport qui est approuvé par l'ensemble du conseil

RAPPEL

Cérémonie du 11 novembre

DIMANCHE 10 NOVEMBRE A 10H 30